

M.R.C. MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2018-01-15

PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanél tenue à la salle du conseil, située au 160 de la rue Principale à Albanél, le lundi 15 janvier 2018 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 concernant le budget, ainsi que de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 concernant les autres sujets
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 concernant le budget, ainsi que de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 concernant les autres sujets
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de décembre 2017
 - 5.2 Rapport des revenus de décembre 2017
 - 5.3 Autorisation de paiement des dépenses incompressibles 2018
 - 5.4 ADMQ – Renouvellement de l'adhésion
 - 5.5 OMH – Approbation du budget 2018
 - 5.6 Règlement de taxation 2018 – Adoption du règlement n° 18-231 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2018

- 5.7 Règlement 16-208 – Autorisation de financement permanent par appel d’offres auprès du ministère du Revenu
- 5.8 Règlement d’emprunt 17-230 pour l’achat du réseau d’aqueduc privé Denis-Marcil – Annulation
- 5.9 Élus municipaux – Modification des représentants auprès des différents comités
- 5.10 Contrat de travail du directeur général – Autorisation de signature
- 5.11 Bureau municipal et Bibliothèque Denis-Lebrun – Autorisation du remplacement de deux ordinateurs
- 6. TRANSPORTS**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Plans et devis des travaux de la TECQ – Autorisation de procéder par appel d’offres sur le site du SEAO
 - 7.2 Autorisation d’embauche d’une ressource contractuelle en ingénierie civile
- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1 Rapport de l’inspecteur en bâtiment de décembre 2017
 - 8.2 COMBEQ – Inscription au Congrès 2018
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1 Rapport de la Bibliothèque Denis-Lebrun pour l’année 2017
 - 9.2 Cours de patinage – Embauche de Mme Daphné Lavertu
 - 9.3 Activités B.A.N.G. – Embauche de M. Jean-Christophe Hossay
- 10. DONS ET SUBVENTIONS**
 - 10.1 Festival de la gourgane – Souper fesse de bœuf
 - 10.2 Carrefour jeunesse emploi des Bleuets – Demande de participation financière
 - 10.3 Fondation du Centre Maria-Chapdelaine – Seizième radiothon
 - 10.4 Société Alzheimer Saguenay–Lac-Saint-Jean – Soirée-bénéfice
- 11. RÉOLUTIONS**
 - 11.1 Le Grand défi Pierre Lavoie – Demande de droit de passage et d’utilisation d’un drone
 - 11.2 FDTR – Autorisation de déposer une demande pour la rénovation de la maison de la Gourganette
 - 11.3 CREDD – Appui au projet d’adaptation face aux changements climatiques
 - 11.4 Avis de motion – Règlement 18-232 concernant le code d’éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 11.5 Présentation du Règlement n° 18-232 concernant le code d’éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 11.6 MAMOT – Autorisation d’une demande d’aide financière concernant la mise en commun de services en matière de gestion de l’eau potable et des ouvrages d’assainissement des eaux usées
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
- 14. INVITATIONS**

15. CORRESPONDANCE

15.1 Saint-Vincent de Paul d'Albanel – Remerciements

15.2 Commission scolaire du Pays-des-Bleuets – Motion de félicitations

16. SUIVI DES COMITÉS

17. AUTRES SUJETS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

18-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

18-002

3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 CONCERNANT LE BUDGET, AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 CONCERNANT LES AUTRES SUJETS

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 concernant le budget, ainsi que de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 concernant les autres sujets;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 concernant le budget, ainsi que de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 concernant les autres sujets.

18-003

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 CONCERNANT LE BUDGET, AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 CONCERNANT LES AUTRES SUJETS

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 concernant le budget, ainsi que de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 concernant les autres sujets tels que présentés aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **210 996,97\$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

5. ADMINISTRATION

18-004

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de décembre 2017 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	84 264,98 \$
Comptes payés	80 699,22 \$
Salaires nets de décembre 2017 et REER	46 032,77 \$
Total :	210 996,97 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE DÉCEMBRE 2017

Le rapport des revenus pour le mois de décembre 2017, d'une somme de **61 783,47 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

18-005

5.3 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE certaines dépenses de la municipalité sont fixes ou inévitables et qu'il est impossible de ne pas encourir;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement des dépenses dites incompressibles pour l'année 2018 telles qu'énumérées dans la liste suivante :

LISTE DES DÉPENSES PRÉAUTORISÉES POUR 2018

CONTRAT ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR	3 000 \$
SERVICES JURIDIQUES (CONTRAT)	3 300 \$
CONTRAT CONCIERGERIE ET OUVERTURE DES PORTES – MAIRIE ET BIBLIOTHÈQUE	9 100 \$
CONCIERGERIE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE	10 500 \$
ENTRETIEN DES PASSAGES À NIVEAU	13 500 \$
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT À LONG TERME, CAPITAL ET INTÉRÊTS	185 090 \$
CONCIERGERIE DU CAMPING MUNICIPAL	6 000 \$
REMBOURSEMENT DE TAXES TROP PERÇUES	3 000 \$
TOTAL :	233 490 \$

18-006

**5.4 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) –
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement du renouvellement suivant :

ADMQ.....798 \$ plus taxes.

**5.5 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) – APPROBATION DU
BUDGET 2018**

Le conseil de la municipalité d'Albanel reporte ce point à une séance ultérieure.

18-007

**5.6 RÈGLEMENT DE TAXATION 2018 – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 18-
231 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE
COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal* ainsi que la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a adopté, lors d'une session extraordinaire de son conseil municipal, tenue le 18 décembre 2017 (résolution numéro 17-313), les prévisions budgétaires pour l'année 2018 totalisant deux millions sept cent vingt-cinq mille cent dix-huit dollars (2 725 118 \$);

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1), fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation « articles 244.29 et 244.30 »;

ATTENDU QUE, suivant l'article 244.36.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1), le conseil de la municipalité d'Albanel peut fixer un taux varié de taxe foncière générale pour toute unité d'évaluation formée exclusivement d'immeubles compris dans une exploitation agricole enregistrée conformément à l'article 36.15 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q. c. M-14);

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel doit décréter des taux suffisants pour régler les dépenses adoptées au budget 2018;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1), le conseil de la municipalité d'Albanel peut fixer des tarifs pour les services qu'elle fournit sur son territoire ainsi que pour l'utilisation de certains biens municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet dudit règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le règlement portant le numéro 18-231, établissant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2018, tel que présenté aux membres du conseil. Lecture est faite dudit règlement.

18-008 **5.7** **RÈGLEMENT 16-208 – AUTORISATION DE FINANCEMENT PERMANENT PAR APPEL D'OFFRES AUPRÈS DU MINISTÈRE DU REVENU**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à procéder par appel d'offres auprès du ministère du Revenu pour le financement permanent dans le cadre du Règlement d'emprunt numéro 16-208.

18-009 **5.8** **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 17-230 POUR L'ACHAT DU RÉSEAU D'AQUEDUC PRIVÉ DENIS-MARCIL – ANNULATION**

ATTENDU QUE le montant d'achat du réseau d'aqueduc privé Denis-Marcil peut être financé par le Fonds de roulement de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 pour l'adoption d'un règlement d'emprunt portant le numéro 17-230 concernant l'achat dudit réseau;

ATTENDU QUE, en raison du financement de l'achat à même le Fonds de roulement de la municipalité, le règlement d'emprunt n'a plus lieu d'être adopté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'annulation du Règlement d'emprunt numéro 17-230 concernant l'achat du réseau d'aqueduc privé Denis-Marcil.

18-010

5.9 ÉLUS MUNICIPAUX – MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

ATTENDU QUE chaque membre du conseil doit représenter la municipalité au sein de certains comités;

ATTENDU QUE l'attribution de ces représentations peut être révisée lorsque nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel convient de l'attribution des comités selon le tableau suivant :

CONSEILLERS	COMITÉS
MONSIEUR TOMMY LALIBERTÉ Siège numéro 1	<ul style="list-style-type: none">➤ Responsable des questions familiales : Familles et aînés;➤ Club des jeunes 12-17 ans;➤ Comité porteur de la ruralité;➤ Aide à l'entreprise.
MADAME ÉDITH POULIOT Siège numéro 2	<ul style="list-style-type: none">➤ Finances et administration;➤ Sécurité incendie secteur Est;➤ Aide à l'entreprise;➤ Sécurité incendie GEANT (substitut);➤ Corporation de développement Économique GEANT.
MADAME ISABELLE THIBEAULT Siège numéro 3	<ul style="list-style-type: none">➤ Camping municipal;➤ Ressources humaines;➤ Bibliothèque;➤ Loisirs;➤ Saines habitudes de vie.
MONSIEUR STÉPHANE BONNEAU Siège numéro 4	<ul style="list-style-type: none">➤ Sécurité incendie GEANT;➤ Développement économique et touristique d'Albanel;➤ Association des sportifs;➤ Corporation de développement Économique GEANT (substitut).
MONSIEUR DAVE PLOURDE Siège numéro 5	<ul style="list-style-type: none">➤ Travaux publics;➤ Festival de la gourgane;➤ Ressources humaines;➤ Loisirs;➤ Sécurité incendie secteur Est (substitut).
MONSIEUR JASON TURNER Siège numéro 6	<ul style="list-style-type: none">➤ Travaux publics;➤ Ressources humaines;➤ Comité consultatif d'urbanisme (CCU);➤ Comité d'embellissement;➤ OMH (Office municipal d'habitation).

18-011 **5.10** **CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – AUTORISATION DE SIGNATURE**

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise la mairesse à signer le contrat de travail du directeur général pour l’année 2018.

18-012 **5.11** **BUREAU MUNICIPAL ET BIBLIOTHÈQUE DENIS-LEBRUN – AUTORISATION DU REMPLACEMENT DE DEUX ORDINATEURS**

ATTENDU QUE les ordinateurs du poste de réception 1 du bureau municipal et de la Bibliothèque Denis-Lebrun ne répondent plus aux besoins actuels;

ATTENDU QU’afin de répondre adéquatement aux besoins en matière de performance, les deux ordinateurs doivent être changés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le directeur général à procéder à l’achat de deux ordinateurs pour le poste de réception 1 au bureau municipal ainsi que pour le poste de la Bibliothèque Denis-Lebrun.

6. **TRANSPORTS**

7. **HYGIÈNE DU MILIEU**

18-013 **7.1** **PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX DE LA TECQ – AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D’OFFRES SUR LE SITE DU SEAO**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le directeur général à procéder par appel d’offres, publié sur le site du SEAO pour l’exécution des plans et devis des travaux dans le cadre de la TECQ.

18-014 **7.2** **AUTORISATION D’EMBAUCHE D’UNE RESSOURCE CONTRACTUELLE EN INGÉNIERIE CIVILE**

ATTENDU QUE, entre autres, les travaux prévus dans le cadre de la TECQ ainsi que les travaux du Plan d’amélioration routier vont engendrer un surplus de travail en 2018;

ATTENDU QUE le directeur général aura besoin d’une ressource en ingénierie civile concernant ces dossiers sur une base d’une journée ou deux par semaine, et ce, selon le besoin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche d'une ressource contractuelle en ingénierie civile afin de combler le surplus de travail prévu en 2018 pour les travaux prévus dans le cadre de la TECQ, dans le Plan d'amélioration routier et autre.

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT POUR DÉCEMBRE 2017

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de décembre 2017 fait état de :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de rénovation	4	59 800 \$

18-015

8.2 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – INSCRIPTION AU CONGRÈS 2018

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'inscription de monsieur Réal Bouchard, chef d'équipe et inspecteur en bâtiment, au Congrès 2018 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

QUE le conseil autorise également le paiement de l'inscription de 600 \$ plus taxes ainsi que des frais de déplacement.

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE DENIS-LEBRUN

Les statistiques pour l'année 2017 font état des résultats suivants :

MOIS	USAGERS	PRÊTS DE LIVRES ET MATÉRIEL	PRÊTS DE LIVRES NUMÉRIQUES	USAGERS SERVICE NUMÉRIQUE
Janvier	864	165	50	8
Février	870	201	50	6
Mars	858	288	64	7
Avril	858	258	64	7
Mai	865	260	68	11
Juin	-	266	47	6
Juillet	-	255	88	11
Août	871	302	100	9
Septembre	872	165	77	11
Octobre	874	280	77	11
Novembre	877	202	72	8
Décembre	880	174	47	12

18-016

9.2 COURS DE PATINAGE – EMBAUCHE DE MADAME DAPHNÉ LAVERTU

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche de madame Daphné Lavertu à titre d'animatrice pour les cours de patinage offerts par la Municipalité.

QUE la rémunération de madame Lavertu soit fixée à 35 \$ pour chaque jour d'activité, à raison d'une journée par semaine du 21 janvier au 25 février 2018 (6 semaines) pour une somme totale de 210 \$ et que le paiement soit autorisé.

18-017

9.3 ACTIVITÉS B.A.N.G. – EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-CHRISTOPHE HOSSAY

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche de monsieur Jean-Christophe Hossay à titre de deuxième animateur des Activités B.A.N.G. offerts par la Municipalité.

QUE la rémunération de monsieur Hossay soit fixée à 13 \$/heure à raison de deux activités par semaine, totalisant 3 heures/semaine, pour la période du 15 janvier au 11 avril 2018.

10. DONS ET SUBVENTIONS

18-018

10.1 FESTIVAL DE LA GOURGANE – SOUPER FESSE DE BŒUF

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une somme de 200 \$ pour l'achat de 8 cartes pour le souper fesse de bœuf au profit du Festival de la gourgane d'Albanel qui se tiendra le 27 janvier 2018.

18-019

10.2 CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DES BLEUETS – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'une somme de 250 \$ au Carrefour jeunesse emploi des Bleuets, à titre de contribution financière pour l'année 2018 comme convenue dans l'entente acceptée pour les années 2017, 2018 et 2019.

18-020

10.3 FONDATION DU CENTRE MARIA-CHAPDELAINE – SEIZIÈME RADIOTHON

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une somme de 200 \$ à titre de participation financière à l'occasion du 16^e radiathon de la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine.

18-021

10.4 SOCIÉTÉ ALZHEIMER SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – SOIRÉE-BÉNÉFICE

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'une somme de 100 \$ à la Société Alzheimer Saguenay-Lac-Saint-Jean à titre de participation financière.

11. RÉSOLUTIONS

18-022

11.1 LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE ET D'UTILISATION D'UN DRONE

CONSIDÉRANT QUE le Grand défi Pierre Lavoie est un évènement santé qui a pour objectif de sensibiliser les Québécois à adopter de saines habitudes de vie pour leur propre bien-être et afin d'assurer un avenir en santé à leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement annuel du 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie se tiendra le 15 juin 2018 et que les cyclistes seront escortés par des policiers afin de permettre le passage aux arrêts et feux de circulation de façon continue et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE le convoi devra traverser le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le droit de passage ainsi que l'autorisation pour l'utilisation d'un drone dans le cadre du 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie le 15 juin 2018.

18-023

**11.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL RESSOURCES (FDTR) –
AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE POUR LA RÉNOVATION DE
LA MAISON DE LA GOURGANETTE**

CONSIDÉRANT QUE la résidence du 116, rue Industrielle appartient à la municipalité et qu'elle abrite le comité de la Gourganette;

CONSIDÉRANT QUE des rénovations sont nécessaires dans le but d'assurer la sécurité et un minimum de confort aux membres du comité afin d'y tenir leurs activités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de Développement Territorial Ressources pour la rénovation de la maison de la Gourganette.

18-024

**11.3 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE (CREDD) – APPUI AU PROJET D'ADAPTATION FACE AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel, en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean, élabore un plan d'adaptation au changement climatique avec des tâches précises, les responsables et le calendrier de leur réalisation, une estimation de leur coût et une stratégie de mise en œuvre et de suivi.

QUE le conseil municipal consacre 40 heures à ce projet, à un salaire de 40 \$/h, pour une valeur totale de 1 600 \$.

**11.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 18-232 CONCERNANT LE CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Édith Pouliot, conseillère, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l'adoption du Règlement numéro 18-232, **avec absence de lecture**, concernant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

11.5 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 18-232 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Madame Édith Pouliot, conseillère au siège n° 2, présente à l'assemblée le Règlement n° 18-232 concernant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure.

18-025

11.6 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) – AUTORISATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CONCERNANT LA MISE EN COMMUN DE SERVICES EN MATIÈRE DE GESTION DE L'EAU POTABLE ET DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est assujettie au *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (chapitre Q-2, r. 40) et au *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (Q-2, r.34.1) étant donné qu'elle exploite des infrastructures en ces matières;

ATTENDU QUE la Municipalité doit donc gérer et embaucher du personnel qualifié et compétent pour une eau de qualité et en quantité, de même que de disposer de façon sécuritaire les eaux usées de la population;

ATTENDU QU'il a été constaté par les élus de toutes les municipalités locales la difficulté d'un service efficient compte tenu de la rareté des ressources humaines compétentes et qualifiées, et plus particulièrement en cas de vacances annuelles et de congés de toute nature;

ATTENDU QU'une analyse préliminaire a été effectuée afin de trouver une solution et que la plus avantageuse pour toutes les collectivités de la MRC serait celle d'un regroupement et d'un partage des ressources;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) met à la disposition des MRC et des municipalités locales une *Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activité en milieu municipal* représentant 50 % des dépenses admissibles sur une somme maximale de 50 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité est intéressée à intégrer une démarche de mise en commun de services par l'entremise d'une entente intermunicipale quelconque afin d'assurer des services optimaux à ses citoyens;

ATTENDU QU'un organisme responsable du projet de mise en commun doit transmettre à sa direction régionale du MAMOT, au plus tard le 1^{er} février 2018, le formulaire de demande d'aide financière et les documents afférents suivants :

- La résolution de chacune des municipalités participantes approuvant le projet et désignant l'organisme responsable du projet; et,
- La résolution de l'organisme désigné responsable du projet acceptant le mandat.

ATTENDU QUE les discussions préliminaires sont issues du Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine sur lequel siègent les maires de chaque municipalité locale, lesquels ont signifié leurs préoccupations en matière de gestion de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adhère et approuve la démarche de mise en commun de services par l'entremise d'une entente intermunicipale quelconque afin d'assurer des services optimaux à ses citoyens en matière de gestion de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

QUE le conseil désigne la MRC de Maria-Chapdelaine à titre d'organisme responsable du projet.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

14. INVITATIONS

15. CORRESPONDANCE

15.1 Saint-Vincent de Paul d'Albanel – Remerciements

15.2 Commission scolaire du Pays-des-Bleuets – Motion de félicitations

16. SUIVI DES COMITÉS

La plupart des comités ayant suspendu leurs activités pour la période des Fêtes, les conseillers n'ont pas de mentions à faire à ce point.

17. AUTRES SUJETS

17.1

17.2

17.3

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- L'annulation du règlement d'emprunt concernant l'achat du réseau d'eau potable du Coteau-Marcil;
- La rencontre avec les propriétaires du Coteau-Marcil;
- Les subventions de la TECQ;
- L'implication de la municipalité dans les activités de l'UPA;
- La disponibilité d'aide financière pour les entreprises agricoles.

18-026

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

Que la séance soit levée à 20 h 53.

Fait et passé à Albanel en ce quinzième jour de janvier 2018.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général